

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 MARS 2023

P.V. n° 127  
Dossier n° 1

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 126-1 en date du 05 décembre 2022 relative au projet de budget primitif – exercice 2023 (y compris : subventions aux associations),

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif au budget principal – décision modificative n° 1 – exercice 2023,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'adopter le projet de la première décision modificative de l'exercice 2023 du budget principal du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, par un vote par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les modifications apportées par chapitre budgétaire figurent à l'annexe 1 du mémoire.

Le total du budget est arrêté après la première décision modificative de l'exercice 2023 pour le budget principal du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne à 186 633 357 € dont 150 282 039 € en fonctionnement et 36 351 318 € en investissement.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline CARREAU